



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gaz

Question écrite n° 92148

Texte de la question

Mme Ségolène Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les graves inquiétudes que suscitent les nouvelles annonces de hausse de prix du gaz réclamée par la direction de Gaz de France, qui vont une nouvelle fois avoir des conséquences dramatiques sur le budget des ménages. À l'heure où Gaz de France annonce des bénéfices « historiques » de 1,7 milliard d'euros, ces nouvelles augmentations, peu conformes avec les missions de service public et la défenses des intérêts des consommateurs, paraissent surprenantes et injustifiées notamment pour les ménages les plus modestes ou en situation de précarité. C'est pourquoi elle lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement face à ces augmentations qui paraissent totalement injustifiées au regard des résultats de l'entreprise Gaz de France, et quelles mesures il compte mettre en place pour répondre aux inquiétudes légitimes des 11 millions d'abonnés au gaz de France face à une nouvelle taxation de leur pouvoir d'achat.

Texte de la réponse

La France, disposant de peu de ressources en gaz naturel sur son territoire, dépend essentiellement des marchés internationaux pour ses approvisionnements. Gaz de France est un négociant dont les coûts sont très exposés à l'évolution, des prix des produits pétroliers. La solidité économique et financière de Gaz de France constitue l'assurance que la sécurité d'approvisionnement française en gaz naturel est maintenue face aux risques non négligeables que certains de nos proches voisins ont pu récemment connaître. Elle est aussi un élément important de notre indépendance énergétique. Enfin, elle permet de financer les dépenses de construction et d'entretien des réseaux pour la distribution du gaz sur le territoire français et de découvrir de nouveaux gisements. Pour les clients se chauffant au gaz, Gaz de France a proposé une remise commerciale de 22 (H.T.) pendant tout l'hiver. Après avoir décidé qu'aucune hausse des tarifs de Gaz de France n'aurait lieu pendant l'hiver pour tous les clients de Gaz de France, particuliers comme professionnels et chaufferies collectives, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a confié à trois personnalités une mission d'analyse des prix et du marché du gaz. La commission, présidée par M. Durieux - dont les conclusions sont consultables sur le site internet du ministère - a précisé que la hausse de tarif de 5,8 % au 1er mai 2006 reflétait bien l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de France. Le gaz reste une énergie compétitive pour le chauffage. Cette mission a également souligné plusieurs faits marquants : l'indexation des prix d'achat du gaz sur les cours des produits pétroliers en France comme dans tous les autres pays européens, la part du coût de la matière première, qui représente environ la moitié du prix de vente du gaz et le prix modéré du gaz en France pour les consommateurs. Cette commission a recommandé de mettre en oeuvre une nouvelle politique de fixation des tarifs du gaz aux particuliers fondée sur quatre points : vérité des prix, transparence, attentes des consommateurs, visibilité et stabilité nécessaires aux entreprises. Les conclusions de la commission doivent permettre d'engager les adaptations nécessaires du cadre juridique dans les prochains mois afin de rendre opérationnelles les nouvelles règles pour une prochaine révision tarifaire qui aura lieu le 1er juillet 2007. Cette dernière reflétera, à la hausse ou à la baisse, les évolutions en niveau des coûts d'approvisionnement intervenues éventuellement d'ici là.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92148

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4074

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5925